

Étapes du parcours de VAE : l'employeur en action

MARS 2024



VALIDATION DES ACQUIS DE
L'EXPÉRIENCE
Auvergne-Rhône-Alpes

La VAE permet de faire valider ses acquis professionnels et d'obtenir une certification professionnelle ou certains des blocs de compétences qui la constituent. Suivant le diplôme ciblé, les conditions peuvent toutefois différer : [La démarche VAE](#).

Tout au long de la vie, chacun peut bâtir son parcours de validation des acquis de l'expérience pour valoriser ses compétences.

1 INFORMEZ VOS SALARIÉS

L'information est l'occasion de présenter mais aussi de promouvoir le dispositif de VAE. Il s'agit de répondre aux questions suivantes :

- De quoi s'agit-il ?
- En quoi cela consiste ?
- Quelles en sont les modalités d'accès ?

Rôle de l'employeur :

- Informez chaque salarié lors de l'entretien professionnel et chaque fois que vous recevez une demande interne.
- Orientez vos salariés vers un opérateur du Conseil en Evolution Professionnelle.

➔ Pour en savoir plus : [mon-service-cep](#)

2 PROPOSEZ UN CONSEIL EN VAE À VOS SALARIÉS

Le conseil permet à la personne de s'engager dans une démarche de VAE en toute connaissance de cause. Il s'agit de répondre aux questions suivantes :

- La VAE est-elle pertinente vis-à-vis de ma situation et de mon projet ?
- Quelle est la certification professionnelle la plus adaptée ?
- Comment mettre en œuvre ma démarche de VAE ?

Rôle de l'employeur :

- Orientez vos salariés vers le conseil en VAE gratuit délivré par votre opérateur du Conseil en Evolution Professionnelle
- Définissez les critères de prise en charge des coûts engendrés par les démarches de VAE internes à votre entreprise ainsi que votre gestion des congés VAE.

3 SOUTENEZ LA CANDIDATURE À LA VAE

La recevabilité est une étape obligatoire pour les parcours VAE. Cette étape est intégrée au parcours France VAE (<https://vae.gouv.fr>) et soutenue par un accompagnateur de parcours. Elle officialise la candidature et permet au certificateur de confirmer que les conditions requises sont remplies. Elle matérialise le début de la démarche. Le certificateur formule des recommandations sur le parcours de validation pour la réussite du candidat.

Rôle de l'employeur :

- Appuyez le salarié dans sa démarche de remplissage du [Cerfa de recevabilité](#) + lui fournir les justificatifs attestant de ses expériences.
- Orientez vos salariés vers l'appui à la mise en œuvre du parcours de VAE gratuit délivré par votre opérateur du Conseil en Evolution Professionnelle.
- Prenez en compte les recommandations du certificateur pour réduire les écarts entre l'expérience du candidat et la certification visée.

4 FACILITEZ L'ACCOMPAGNEMENT À LA VAE

Le candidat doit réaliser les attendus de la validation. Lors d'un parcours VAE issu de la Loi 2002, l'accompagnement VAE est payant. Quant au parcours dans le cadre de France VAE, l'accompagnement est prévu avec l'accompagnateur de parcours comprenant si besoin des modules de formation et des périodes d'immersion professionnelle. Cette étape permet de s'approprier le dossier de validation, la mise en situation, la préparation à l'entretien et d'acquérir une méthodologie d'explicitation des acquis de l'expérience en lien avec le référentiel de certification.

Rôle de l'employeur :

- Définissez les critères internes de prise en charge des coûts de VAE + votre politique de gestion de congés VAE.
- Formalisez un cahier des charges de l'accompagnement VAE de vos salariés et intégrez-le dans votre plan de développement des compétences.
- Mobilisez vos équipes pour soutenir les candidats.
- Facilitez l'accès à l'usage de l'informatique et toutes autres ressources utiles à la démarche.

5 ENCOURAGEZ LA PRÉSENTATION AU JURY

La validation par le jury est l'aboutissement de la démarche de VAE.

Au cours de la situation de validation, le jury étudie :

- Le dossier de validation
- La mise en situation professionnelle

Il reçoit désormais systématiquement le candidat en entretien.

Le jury statue souverainement sur l'obtention de la certification totale ou sur celle de blocs de compétences.

En cas de validation partielle, le jury formule des préconisations, pour que le candidat poursuive son parcours de validation.

Rôle de l'employeur :

- Mobilisez le management de proximité pour encourager le salarié candidat.
- Anticipez le management par les compétences + la reconnaissance interne des compétences valorisées par la démarche de VAE.
- Contribuez au développement de la VAE : devenez Jury de VAE !
- Pour en savoir plus sur le jury : [Les étapes d'un parcours VAE](#)

6 CONSTRUISEZ DES PARCOURS DE VALIDATION

Les blocs de compétences sont acquis à vie, capitalisables voire transférables entre plusieurs certifications professionnelles. Chaque salarié peut s'engager dans un parcours de validation sur plusieurs années, constitué de périodes successives de validation, de formation et d'activité.

Les valideurs peuvent conseiller les candidats sur leur suite de parcours de validation

Rôle de l'employeur :

- Etudiez et anticipez la construction de ces parcours de validation dans votre plan de développement des compétences, en lien avec votre OPCO.
- Accompagner les mutations économiques, sécurisez les parcours, accompagnez les GPEC...
- Orientez vos salariés vers l'appui à la mise en œuvre du parcours de VAE gratuit délivré par votre opérateur du Conseil en Evolution Professionnelle